



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LE CHEMIN DE L'ENCRATY**

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE
N° 2024-60

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « DUCREY Yoann TP DUCREY Yohann TP - 965, rue de la Centrale 74190 PASSY » en date du 31 juillet 2024 afin de réglementer la circulation sur le Chemin de l'Encraty pour lui permettre de procéder à des travaux de réfection du drain du chemin dans la période comprise entre le 1^{er} août 2024 et le 21 août 2024 inclus.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Dans la période comprise entre le 1^{er} août 2024 et le 21 août 2024 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée depuis le virage sur le Chemin de l'Encraty au droit de la parcelle n° B1720 sur 250 mètres linéaires en direction de la télécabine de la Princesse.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées par feux tricolores et à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « DUCREY Yoann TP »**.

Article 4 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « **DUCREY Yoann TP** ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Sous-préfecture, à la gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à l'entreprise « DUCREY Yoann TP », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 31 juillet 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 01/08/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 01/08/2024



Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ⁷⁴¹²⁰ DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr